ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

020-07

Paris,
le vendredi 4 mai 2007

Émetteur : Direction de la Formation Professionnelle

Signataires :

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organismes

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Objet : LANCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT - 42ème PROMOTION

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2007-106 du 19 avril 2007, relative au lancement du dispositif de formation initiale des inspecteurs du recouvrement, 42ème promotion.

Comme les années précédentes, la formation se déroulera en alternance, dans les centres de formation de PARIS (URSSAF), LYON (CRAFEP), ROUEN (CNFP), et BORDEAUX (CRFA), de février 2008 à juillet 2009. Le pilotage du recrutement sera assuré par l'ACOSS.

La formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement étant une formation institutionnelle, les dispositions de la présente lettre collective sont harmonisées au plan national et s'appliquent à tous les organismes, quelque soit la branche.

Une deuxième lettre collective détaillant les modalités d'accès au dispositif de formation pour les candidats internes et externes vous sera prochainement communiquée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin - Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Yves Dellery

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- LC ACOSS 2007 106 du 19 avril 2007 extrait

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20